

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 15 septembre 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 15 septembre, 2026 à 19 h.

Sont présents : M. François Gagné, conseiller au siège no 1
M. Roger Côté, conseiller au siège no 2
Poste vacant, conseiller au siège no 5
M. François Duclos, conseiller au siège no 6

Est absent : M. Gervais Pellerin, maire
M. Marc Champagne, conseiller siège no 4

Formant quorum sous la présidence de Madame Magalie Beaudoin, mairesse suppléante.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026
- 3- Dépôt du rapport de dépenses payées au cours du mois d'août 2026
- 4- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois d'août 2026
- 5- Courrier
- 6- Rapport des travaux publics
- 7- Politique de rémunération du personnel électoral
- 8- Politique encadrant la distribution des composteurs domestiques
- 9- Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement N°243-2026 modifiant diverses dispositions au Règlement N°203-2021 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente
- 10- Appui au dépôt d'une demande au Fonds de visibilité des Éoliennes de L'Érable – Musée du Bronze d'Inverness
- 11- Contribution financière au renouvellement de l'exposition permanente du Musée du Bronze d'Inverness
- 12- Demande de reconduction d'entente et d'appui au Festival Contabadour
- 13- Demande de soutien financier pour le Parcours hanté d'Inverness des Comités 12-18 Centre-du-Québec Édition 2026
- 14- Demande de participation financière pour Agri-Ressources Arthabaska-Érable
- 15- Proposition de don de l'artiste Ianick Raymond
- 16- Varia
 - A- Nomination d'un maire suppléant
 - B- Octroi de contrat pour la réfection du chemin Hamilton phase 2
- 17- Période de questions
- 18- Levée de la séance

R-162-09-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2026**

R-163-09-2026 Proposé par le conseiller M. M. François Duclos

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS D'AOÛT 2026**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois d'août 2026.

4- **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS D'AOÛT 2026**

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois d'août est de : 983 424.50 \$

R-164-09-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- **COURRIER**

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

6- **RAPPORT DE VOIRIE**

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois d'août 2026.

7- **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness doit, dans le cadre de la tenue d'une élection, d'un référendum ou de toute autre procédure électorale, procéder à l'embauche et à la rémunération du personnel nécessaire à son bon déroulement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'établir une politique claire et uniforme encadrant la rémunération du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise notamment à établir la rémunération applicable à certaines fonctions électorales et, pour les autres fonctions, à référer au tarif de rémunération établi par le règlement gouvernemental en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de rémunération du personnel électoral prévoit également les modalités applicables au personnel municipal appelé à exercer des fonctions dans le cadre des activités électorales ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 15 septembre 2026

R-165-09-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil municipal adopte la Politique de rémunération du personnel électoral, telle que présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE cette politique s'applique à toute élection, tout référendum ou toute autre procédure électorale tenue sous la responsabilité de la Municipalité d'Inverness, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables ;

QUE la Politique de rémunération du personnel électoral entre en vigueur rétroactivement au 1er août 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8- POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness souhaite encourager la réduction à la source des matières résiduelles et favoriser la pratique du compostage domestique sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met des composteurs domestiques à la disposition de ses citoyens selon les modalités établies par celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'établir une politique afin d'encadrer de façon claire, uniforme et équitable la distribution des composteurs domestiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de distribution des composteurs domestiques détermine notamment les critères d'admissibilité, les modalités de demande et de remise ainsi que les responsabilités des bénéficiaires ;

R-166-09-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

QUE le conseil municipal adopte la Politique de distribution des composteurs domestiques, telle que présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE la Politique de distribution des composteurs domestiques entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9- AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°243-2026 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS AU RÈGLEMENT N°203-2021 RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALES ET AUTRES MESURES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

AVIS DE MOTION

Est donné par M. François Gagné qu'il soit présenté pour adoption un projet de règlement modifiant diverses dispositions au règlement N°203-2021 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la sûreté du Québec et l'autorité compétente.

Un premier projet de ce règlement est présenté séance tenante.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 15 septembre 2026

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance relativement au projet de règlement no 243-2026 relatif aux diverses dispositions relatives aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente;

CONSIDÉRANT qu'un projet de ce règlement a été présenté et déposé au conseil municipal conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

R-167-09-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Inverness prend acte du dépôt du projet de règlement no 243-2026 intitulé :

« Règlement no 243-2026 modifiant diverses dispositions au règlement N°203-2021 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente »;

QUE le projet de règlement soit conservé aux archives de la Municipalité et rendu disponible conformément aux dispositions légales applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10- APPUI AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS DE VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE – MUSÉE DU BRONZE D'INVERNESS

CONSIDÉRANT QUE le Musée du Bronze d'Inverness (MBI – CIFA) projette le renouvellement complet de son exposition permanente, un projet qui profite d'abord à la population de la MRC de L'Érable et à ses collectivités ;

CONSIDÉRANT QUE, sur le plan culturel, le projet préserve et transmet un savoir-faire unique au Québec, la fonderie d'art, marqueur de l'identité du territoire, en maintenant et en renouvelant la seule offre d'interprétation du genre au Québec, un atout rare pour une MRC rurale, et en mettant en valeur les acteurs du milieu, soit les deux fonderies d'art, leurs artisans et les sculpteurs du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet concrétise un objectif inscrit dans la politique culturelle de la MRC de L'Érable, reconnaître et développer le pôle Inverness pour l'unicité de la fonderie d'art, et fait progresser ses quatre axes fondateurs, soit la création, la diffusion, l'accessibilité et l'épanouissement de la population ;

CONSIDÉRANT QUE, sur le plan du cadre de vie, le projet maintient une offre culturelle permanente et de qualité, un accès à la culture de proximité dont peu de communautés rurales disposent, et conforte le musée comme lieu de rassemblement et pôle d'animation qui nourrit la vie culturelle et le tissu social du milieu tout en renforçant l'attractivité du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le MBI – CIFA souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de visibilité des Éoliennes de L'Érable pour la réalisation de ce projet, et que ce fonds requiert une résolution d'appui de la municipalité ;

R-168-09-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

D'appuyer le dépôt, par le Musée du Bronze d'Inverness – Centre d'interprétation de la fonderie d'art, d'une demande d'aide financière au Fonds de visibilité des Éoliennes de L'Érable pour son projet de renouvellement de l'exposition permanente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU RENOUVELLEMENT DE L'EXPOSITION PERMANENTE DU MUSÉE DU BRONZE D'INVERNESS

CONSIDÉRANT QUE le Musée du Bronze d'Inverness (MBI – CIFA) projette le renouvellement complet de son exposition permanente, au coût estimé de 250 000 \$, pour une ouverture prévue au printemps 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE, sur le plan culturel, le projet préserve et transmet un savoir-faire unique au Québec, la fonderie d'art, marqueur de l'identité du territoire, et met en valeur les acteurs du milieu, soit les deux fonderies d'art, leurs artisans et les sculpteurs du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE, sur le plan du cadre de vie, le projet maintient une offre culturelle permanente et de qualité, un accès à la culture de proximité dont peu de communautés rurales disposent, et conforte le musée comme pôle d'animation qui nourrit la vie culturelle et le tissu social du milieu tout en renforçant l'attractivité du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le MBI – CIFA déposera une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de son appel de projets, volet 1 – Expositions permanentes ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet repose sur un montage financier auquel sont appelés à contribuer plusieurs partenaires du milieu ;

R-169-09-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

DE confirmer la participation financière de la Municipalité d'Inverness, à hauteur de 5 000 \$, à titre de contribution au montage financier du projet de renouvellement de l'exposition permanente du MBI – CIFA, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- DEMANDE DE RECONDUCTION D'ENTENTE ET D'APPUI AU FESTIVAL CONTABADOUR

CONSIDÉRANT que Contabadour est un événement culturel qui contribue à l'animation du territoire de la Municipalité d'Inverness et à la vitalité culturelle, sociale et touristique du milieu ;

CONSIDÉRANT que l'édition 2026 de Contabadour a connu un important achalandage et a permis de rejoindre la population locale ainsi que des visiteurs provenant de l'extérieur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que Contabadour souhaite poursuivre et développer ses activités en 2027 et déposer une demande de soutien financier auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dans le cadre de l'Entente territoriale ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Inverness reconnaît l'importance de soutenir les initiatives culturelles qui contribuent au dynamisme et à l'attractivité de son territoire ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 15 septembre 2026

CONSIDÉRANT que Contabadour a sollicité la Municipalité afin qu'elle confirme son appui à la poursuite du partenariat et à la réalisation de son projet pour l'édition 2027 ;

R-170-09-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Inverness confirme son appui à Contabadour dans le cadre de sa demande déposée auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), dans le cadre de l'Entente territoriale, pour la réalisation de l'édition 2027 ;

QUE le conseil municipal reconnaisse la contribution de Contabadour au développement culturel, à l'animation du milieu et à l'attractivité de la Municipalité d'Inverness ;

QUE la Municipalité d'Inverness se montre favorable à la reconduction du partenariat avec Contabadour pour l'édition 2027, sous réserve des discussions et ententes à intervenir entre les parties ;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre la présente résolution aux représentants de Contabadour afin qu'elle soit jointe à leur demande de financement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13-DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PARCOURS HANTÉ D'INVERNESS DES COMITÉS 12-18 CENTRE-DU-QUÉBEC 2026

CONSIDÉRANT QUE les Comités 12-18 de L'Érable ont présenté une demande de soutien à la Municipalité d'Inverness dans le cadre de la **5e édition du parcours hanté**, un événement à caractère régional qui se tiendra au Centre culturel d'Inverness le samedi 31 octobre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite soutenir la tenue de cette activité et contribuer à sa réalisation ;

R-171-09-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le conseil municipal accorde une contribution financière de 250 \$ aux Comités 12-18 d'Inverness afin de soutenir la conception et la réalisation du parcours hanté ;

QUE le conseil municipal autorise également le prêt sans frais du Centre culturel d'Inverness pour la tenue de l'événement ;

QUE la Municipalité offre un soutien à la promotion de l'événement par l'entremise de ses outils de communication.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14-DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR AGRI-RESSOURCES ARTHABASKA-ÉRABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a reçu une demande de participation financière afin de soutenir Agri-Ressources pour contrer la détresse psychologique en milieu agricole ;

R-172-09-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness appuie Agri-Ressources dans sa mission et la

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 15 septembre 2026

soutienne financièrement pour un montant de 200 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- PROPOSITION DE DON DE L'ARTISTE IANICK RAYMOND

CONSIDÉRANT QUE M. Ianick Raymond, artiste, souhaite faire don à la Municipalité d'Inverness d'un dessin original représentant le site du Festival du Bœuf d'Inverness, tiré de son roman graphique *Extension* ;

CONSIDÉRANT QUE cette œuvre représente un lieu emblématique d'Inverness et contribue à la mise en valeur de l'identité et du patrimoine culturel de la Municipalité ;

R-173-09-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

QUE la Municipalité d'Inverness accepte avec reconnaissance le don de l'œuvre originale de M. Ianick Raymond représentant le site du Festival du Bœuf d'Inverness et le remercie pour cette contribution au patrimoine artistique et culturel de la Municipalité ;

QU'un reçu pour don de bienfaisance soit émis au nom de M. Ianick Raymond selon la valeur de l'œuvre établie par un évaluateur professionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- VARIA

A- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

R-174-09-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

QUE le conseil municipal nomme M. François Gagné, conseiller au siège no 1, à titre de maire suppléant de la Municipalité d'Inverness, pour une période de six (6) mois, soit du 1er octobre 2026 au 31 mars 2027, inclusivement.

QUE, durant cette période, le maire suppléant soit autorisé à exercer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi lorsque le maire est absent, empêché ou incapable d'agir.

QUE la présente résolution entre en vigueur le 1er octobre 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

B- OCTROI DU CONTRAT – PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN HAMILTON PHASE 2 – 1,4KM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) relativement au projet de pavage enrobé tiède flexible du chemin Hamilton, dossier INV-2020-02;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie de la MRC de L'Érable a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'aucune erreur de calcul n'a été décelée dans les bordereaux de prix ventilés;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 15 septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des documents administratifs a également été effectuée et qu'aucune irrégularité n'a été relevée;

CONSIDÉRANT QUE la firme COLAS a déposé la plus basse soumission conforme, au montant de 428 150,80 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service d'ingénierie de la MRC de L'Érable d'adjuger le contrat à COLAS;

R-175-09-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Inverness octroie à COLAS le contrat relatif au projet de pavage enrobé tiède flexible du chemin Hamilton – dossier INV-2020-02, au montant de 428 150,80 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée;

QUE les travaux soient réalisés conformément aux plans, devis, documents d'appel d'offres et conditions contractuelles applicables au projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

18- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-176-09-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE la séance soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière